Réf. Farde e-Assemblées : 2535752

N° OJ : 115

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/09/2023

Objet : Musées 2023.- Fondation privée "Fondation CHU Saint-Pierre".- Subside d'investissement : 100.000,00 EUR.- Convention.- Feuilleton n° 1 des modifications budgétaires 2023.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la fondation "Fondation CHU Saint-Pierre" dans le cadre de l'aide à la préservation du patrimoine culturel ukrainien;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette fondation pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 77110/52252 du budget extraordinaire 2023, sous réserve de l'approbation du feuilleton n°1 des modifications budgétaires 2023 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation "Fondation CHU Saint-Pierre" sont approuvés.

Annexes :

AE1/Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)